

République Française

Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille ving-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-06

Objet de la Délibération

Ouverture d'un poste d'Adjoint
administratif principal 2^{ème} classe

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER,
Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie
FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS
et Monsieur Max SOULIER.

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER

Avaient donné pouvoir :

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, modifié par le décret n°2021-1819 du 24 décembre 2021 fixant la durée de carrière applicable à ce grade ;

Vu la délibération n°21-23 du 1er juillet 2021 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables » à 100%.

Vu l'arrêté n°21-07-05 du 1er juillet 2021 établissant les lignes directrices de gestion par le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et l'avis favorable du comité technique en date du 12 mai 2021

Vu la délibération n°20-15 du 10 septembre 2020 relative à la création d'un poste à temps complet d'Adjoint Administratif territorial, catégorie C de la fonction publique territoriale, filière administrative, à compter du 21 septembre 2020 pour l'assistante administrative et comptable du PETR ;

Considérant que pour répondre au bon déroulement de carrière de Madame Déborah RUBIO, assistante administrative et comptable, il convient d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
20 mai 2022

Numéro de la délibération
22-06

Objet de la Délibération
Ouverture d'un poste d'Adjoint
administratif principal 2^{ème} classe

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

classe permettant d'envisager un avancement de grade conformément aux lignes directrices de gestion ;

Le poste d'adjoint administratif territorial sera fermé ultérieurement.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De procéder à la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, catégorie C de la fonction publique territoriale, filière administrative à compter du 1^{er} juillet 2022,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférant à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

